

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCÉS (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors le 29 Septembre

## LE CUMUL

Voici une question autour de laquelle on a fait beaucoup de bruit sans que pour cela la solution ait avancé d'un pas. Le débat reste tout entier, malgré les nombreuses discussions qui ont eu lieu.

Certes, il n'est pas contestable que la multiplicité des mandats réunis dans les mains d'une même personne présente de réels inconvénients. Ils ont été tant de fois signalés qu'il serait superflu d'y revenir, si nous ne savions qu'il y a encore des gens qui trouvent le cumul tout naturel parce qu'il a pour lui la consécration du temps qui suffit, aux yeux de certains gens, pour justifier les abus les plus criants.

Confier plusieurs mandats à une seule et même personne, c'est lui donner une autorité exagérée, augmenter son influence outre mesure, en un mot en faire un personnage d'une importance exceptionnelle. Nous devons ajouter que la bonne gestion des affaires doit s'en ressentir et les intérêts de la communauté en éprouver quelque dommage, car il est très difficile à un citoyen, fût-il un homme de génie, de s'occuper avec un soin égal de toutes les questions et de remplir en même temps et d'une manière satisfaisante les fonctions de maire de sa commune, de sénateur ou de député et de conseiller général.

Cette multiplicité de mandats dans la même main, écarte de la vie politique et des affaires une foule de jeunes gens intelligents, pleins de zèle et de bonne volonté, qui ne demanderaient pas mieux que de collaborer à l'œuvre commune et de consacrer leur talent et leur activité à la bonne administration des affaires, mais ils en sont empêchés par cette concentration des mandats qui les écarte et les contraint à une oisiveté qui leur pèse.

Ce sont là, il faut en concevoir, des griefs sérieux contre le cumul. Aussi a-t-on lieu

de s'étonner que le Parlement n'ait pas encore tranché cette question qui touche à des intérêts aussi nombreux qu'importants.

Comment, dans certains cas, lorsqu'il se trouve en présence de questions locales en opposition, de rivalités de commune, le citoyen investi de plusieurs mandats peut-il se prononcer avec impartialité ? s'il s'agit, par exemple d'un chemin de fer à construire, que chacun désire voir passer à sa porte, le député qui est en même temps conseiller général sera fort embarrassé de se prononcer dans la crainte de mécontenter certains de ses électeurs. Cela se voit très souvent, et ces perplexités, ces ennuis, sont la punition infligée aux cumulards.

Or, si l'on songe que plus de deux cents députés sont en outre investis du mandat de maire ou de celui de conseil général, on est tout naturellement porté à en conclure que l'une ou l'autre de ces fonctions doit nécessairement être négligée quand elles ne le sont pas toutes les deux, ce qui arrive quelquefois, car pendant que le député siège au Palais-Bourbon, il ne saurait remplir convenablement ses fonctions de maire et vice versa.

Cela est évident, et l'on ne comprend pas que cet argument, qui saute pour ainsi dire aux yeux, ne suffise pas à convaincre les partisans du cumul qu'ils soutiennent une cause indéfendable.

On annonce que M. Chassaing député de Paris, est résolu à remettre cette question sur le tapis à la rentrée des Chambres. On ne saurait prévoir dès maintenant quel sort lui est réservé, si elle sera bien ou mal accueillie par le Parlement. Ce qui est certain toutefois, c'est que cette question est toute d'actualité et qu'elle répond à un besoin réel.

Le cumul, dans un pays démocratique constitue une véritable anomalie et une dérogation injustifiable au principe d'égalité ; en outre, il apparaît comme une tradition des abus du régime monarchique contre lesquels les républicains n'ont cessé de pro-

tester lorsqu'ils étaient dans l'opposition. Pour quels motifs laisseraient-ils subsister plus longtemps un état de choses qu'ils ont condamné autrefois ?

Une loi contre le cumul répond à un réel besoin et donnerait satisfaction à l'opinion publique, en contribuant à une meilleure gestion des affaires et des intérêts de la nation. C'est là, ce nous semble, une raison suffisante pour déterminer le Parlement à voter cette réforme.

J. QUERCYTAÏN.

## INFORMATIONS

### A propos de la statue de Baudelaire

On sait qu'un différend s'est élevé entre MM. Albert Delpit et Ferdinand Brunetière, à propos de la statue de Baudelaire. Ce différend a failli se terminer par un duel.

A la suite d'un article de M. Albert Delpit, paru dans l'*Eclair*, M. Brunetière a envoyé ses témoins, MM. le colonel Frey et Larroumet, à son contradicteur.

M. Albert Delpit a mis ces messieurs en rapport avec MM. Denéchau et Gillon.

Les quatre témoins décidèrent d'en référer à un arbitre, M. Edouard Lockroy.

L'ancien ministre de l'instruction publique a déclaré qu'il n'y avait pas lieu à rencontre.

## AU DAHOMEY

Le ministre de la marine communique la note suivante :

« Le colonel Doobs, télégraphie le 23 septembre qu'il a eu affaire, dans le combat du 19, à l'élite de l'armée dahoméenne ; la déroute de l'ennemi a été complète et les fuyards n'ont pu se rallier que deux jours après.

« Toutes les troupes sont actuellement concentrées à Zinou, sur l'Ouémé, à quinze kilomètres au nord d'Oboia ; la cavalerie dont le mouvement avait été contrarié par les inondations a rejoint.

La colonne va se porter à la rencontre des Dahoméens.

« La fête nationale a été célébrée le 22 septembre dans tous les camps. »

\* \* \*

— Le révérend père Daubigny, un digne homme et qui a toute la confiance du duc, m'a raconté tout cela.

— Et tu vas prévenir le père ?

— Il doit être à Turin pour le carnaval, qui s'ouvre après demain.

— Hâte-toi donc !

— Le temps de seller le cheval et je rejoindrai sans peine frère Gilles, passé ici dans la matinée.

— Ce Français, n'est-ce pas, avec qui tu as chopiné ?

— Et qui venait de Dijon !

— Cours, mon brave.

Et le lansquenet était parti.

Nos voyageurs ayant avisé une auberge d'assez bonne apparence, située au pied du coteau, couvert de muriers et de vignes, qui dominait le bourg résoluient d'y prendre gîte.

Ce qui les détermina surtout, ce fut l'enseigne neuve qui s'y balançait au-dessus de la porte. Cette enseigne armoirée et fleurdelisée, portait : A l'Écu de France ! L'hôtelier bressan s'était hâté de se franciser.

On s'installa donc à l'Écu de France.

Gargantua ne négligea pas d'aller au plus pressé, c'est-à-dire qu'après avoir monté son cheval à l'écurie, il se rendit à la cuisine, pour y commander le souper et goûter préalablement le cru du pays, soin dont il s'était chargé dès la première étape du voyage.

Il hâta même le moment désiré où il pourrait mettre son ventre à table. Il y avait heureusement du saucisson d'Arles, qu'il fit servir en attendant, disait-il, un quartier de mouton.

## Le commandant Fauraz

Voici la fort belle lettre que, la veille même de son départ pour le Dahomey, avait écrite à un de ses amis le commandant Fauraz, de la légion étrangère, blessé mortellement au combat de Dogba.

« Mon cher ami,

« Le ministre vient de décider qu'un bataillon de la légion étrangère sera envoyé au Dahomey. Vraisemblablement, le commandement de ce bataillon me sera confié. Je ne serai fixé définitivement à ce sujet que dans deux ou trois jours, et dans le cas où mes suppositions se réaliseraient, je m'embarquerais dans les premiers jours d'août. J'ai tenu à ne pas attendre pour te faire mes adieux, les derniers peut-être. Je ne sais quelle corde vibre en moi, mais j'ai un pressentiment que je dois mourir dans ce pays au service de notre chère France. Malgré tout, et bien que j'aie huit chances sur dix de ne pas revenir de cette nouvelle expédition, je ne te cacherais pas que je suis enthousiaste de partir pour cette expédition lointaine et que pour cela, j'ai fait toutes les démarches possibles. Les nombreuses sympathies que j'ai dans l'armée à tous les degrés de la hiérarchie m'en ont facilité la réussite, et dans quelques jours, comme je te l'ai dit plus haut, je m'embarquerai avec mes 800 hommes de la légion, chargés de rappeler le roi Béhanzin au respect de notre drapeau. Ce sera pour moi un grand honneur d'être ainsi le premier et le seul officier de mon grade auquel incombera cette glorieuse mission.

« La campagne que nous allons entreprendre sera des plus pénibles ; il n'y a aucune illusion à ce sujet. La plupart d'entre-nous n'en reviendront pas et en égard à notre nombre et aux difficultés de la guerre dans les pays intertropicaux, nous pouvons être exposés à de terribles épreuves militaires.

Mais tous, nous avons le cœur haut, la confiance en nous-même et la ferme volonté de justifier la belle réputation de la légion étrangère, et le choix qui lui permet de s'illustrer sur un nouveau champ d'opérations. Et maintenant à la grâce de Dieu ! C'est pour la France que nous marchons. »

## CHRONIQUE LOCALE

### Enseignement secondaire

Mlle L'Hériveau, professeur de sciences (4<sup>e</sup> classe), au collège de filles de Cahors, est nom-

— Il n'a pas besoin d'être bien cuit, votre mouton, dit-il à l'hôtelier. Ch'aime la fiande saignande.

— Le fait est que notre reître ne voulait pas attendre, Gros-Michel était du même avis. Quoique moins glouton que Gargantua, le colosse avait une robuste appétit, aiguisée d'ailleurs par le grand air.

Bientôt, devant nos trois compagnons attablés et déjà réconfortés par le saucisson, apparut le mouton succulent, qu'on arrosa de vin rouge de Revantin. Un énorme plat de châtaignes cuites fut dévoré par le reître presque à lui seul.

Mais ce mets du pays, où l'amidon domine le gluten, fait à la fin étouffer le vorace capitaine.

— Der Teufel ! fit-il avec un hoquet suffoquant ça demande à gouter... Hé ! l'auperchiste ? vous n'avez pas un fin un peu blus vin.

— Le capitaine veut dire un peu plus fin, fit observer Michel à l'hôtelier, qui ne comprenait pas.

— Oui, et bus tichestif... quelque chose gomme le fin tu Rhin.

— Monsieur, nous avons un vin blanc excellent.

— Oh ! le fin blanc, ça me la...

— Du vin de la côte de Saint-André, vif et pétillant.

— Oh ! bédillant, c'est ça.

— Ainsi que du ratafia.

— Gomme qui dirait du schnick, n'est-ce pas, gamarade auperchiste ?.. Eh bien ! tonnez tuchurs du fin blanc, buis tu ratafia... et beaucoup de ratafia... mais beaucoup de fin blanc aus-

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 77

## UN AMOUR D'HENRI IV

Par HENRI AUGU et GULLAUD

### DEUXIÈME PARTIE

#### Les grands conspirateurs

#### II

#### LA PETITE HISTOIRE DU CAPITAIN

#### GARGANTUA

Cet homme avait les cheveux et la barbe de couleur fauve.

Il avait fait un mouvement en apercevant Gros-Michel et promenait de lui à l'officier des gardes un regard haineux.

— Hé ! répondit Marcel, nous allons chercher un gîte dans le bourg.

— On ne passe pas la frontière sans se faire reconnaître.

On nous avait dit que la frontière était au-delà de ce bourg.

— Le bourg finit au milieu de ce pont, sur le Guiers.

Vous entrez dans la ville de Beauvoisin, qui appartient au duc de Savoie.

— Et le bourg se nomme ?

— Port-de-Beauvoisin.

— Der Teufel ! rognonna encore le reître, voilà bien de peaux voisins. Basse bur le roi de Fran-

ce, mais le Savoyard ? Houm ! il n'être pas beau du dit.

On fut forcé de retourner dans la ville française, la nouvelle délimitation entre les deux pays se trouvant effectivement établie au milieu du pont.

Marcel remit au chef du poste savoisin son brevet d'officier près de l'envoyé français à Turin. On lui dit que la passe serait examinée, et qu'on lui rendrait réponse le lendemain au point du jour.

A peine les trois Français eurent-ils tourné le dos, que le lansquenet à la barbe fauve prit à part son capitaine.

— Qu'y a-t-il, Claude le Lorrain ? demanda ce dernier.

— Vous savez, capitaine, que j'ai ici une mission spéciale ?

— Je le sais.

— Que je ne suis cédans, par ordre du duc de Savoie, que pour inspecter les genti-hommes de France.

— C'est la vérité.

— Je repars à l'instant même.

— Ces voyageurs sont donc suspects ?

— J'ai reconnu deux des trois.

— Quels sont-ils ?

— Contre l'un j'ai une dent qui ne demande qu'à s'exercer : deux fois il m'a fait sentir son bras. Quant à l'autre, c'est son maître.

— Aurais-tu aussi une dent contre lui.

— C'est un des officiers de la cour de France, les plus à craindre. Il est l'âme damnée du Béarnais.

— Ah ! voilà qui est sérieux.

mée sur sa demande, au même grade au collège de filles de La Fère.

Mlle Fourmentèze, pourvue du certificat d'aptitude au professorat des écoles normales, professeur à l'école primaire supérieure de St-Céré, est nommée professeur (5<sup>e</sup> classe) ordre des lettres, à l'école normale de Perpignan.

**Brevet élémentaire**

Voici, par ordre alphabétique, la liste des aspirantes définitivement reçues aux examens du brevet élémentaire qui ont eu lieu lundi et mardi :

MMlles Angles, Asfaux, Babuel, Bergerol, Bost, Capelle, Chabbert, Dardenne, Delpoux, Francoual, Gracety, Imbert, Mathuszwska, Mignot, Moles, Monbessou, Ory, Gélis, Poignet, Rascauilles, Roques, Roussy, Soulié et Vialle.

**Albas**

On nous écrit :

La démocratie d'Albas a dignement fêté le centenaire de la proclamation de la République.

Réunie dans la vaste salle du Café du Midi, elle a écouté avec attention une Conférence que M. Vène, censeur des études au lycée d'Avignon, a été invité à faire, spontanément.

L'orateur, après avoir fait l'historique succinct des événements de 1792 a caractérisé l'œuvre accomplie par la Convention nationale, il a rendu un hommage mérité aux hommes qui composaient cette immortelle assemblée et a terminé cette trop courte causerie par une comparaison entre la France d'il y a cent ans et celle d'aujourd'hui.

Les nombreux applaudissements par lesquels l'auditoire, réellement enthousiasmé, a souligné ces déclarations franchement républicaines et certaine allusion piquante du conférencier ont prouvé à l'estimable universitaire que sa parole portera des fruits et contribuera à la prochaine émancipation de la commune d'Albas.

Un punch a suivi la conférence : des amateurs sous l'habile direction de M. Lafon instituteur de la commune ont admirablement chanté l'*Ode à Gambetta*, le *Vaisseau le Vengeur* et la *Marseillaise*.

Plusieurs toasts ont été portés au président de la République, au sénateur Béral, au député Rey, ainsi qu'à nos deux dignes représentants au conseil général et d'arrondissement, MM. Marcenac et Pagès.

L'assemblée s'est séparée après avoir fait une quête au profit de mineurs de Carmaux.

**Catus**

Nous recevons de M. Henry de Valon, avocat, la lettre suivante :

Catus, 20 septembre, 1892.

Parmi les nombreux motifs qui ont causé mon échec devant le congrès, réuni à Catus le 18 septembre, il en est un qui ne saurait rester inaperçu et qui intéresse tous les candidats républicains en général. Je le soumets aux véritables républicains et je leur demande si je n'ai pas défendu les vrais principes démocratiques, en refusant au congrès les droits qui appartiennent au seul suffrage universel.

La ligue fut créée dans le canton de Catus pour détruire l'opposition conservatrice qui était encore toute puissante dans le Lot. Elle comprend tous les républicains sans distinction de nuance. Le congrès du 18 était composé de délégués désignés dans chaque commune du canton par les membres de cette ligue, et il avait à apprécier le programme et la politique des six candidats qui briguaient l'honneur de représenter le canton de Catus au Conseil général.

Avant d'exposer son programme, le candidat devait répondre au préalable à cette question qui lui était posée par le congrès : « Si vous n'êtes pas élu par le congrès, consentez-vous à retirer votre candidature et à ne pas vous présenter devant les électeurs le 2 octobre. » Cinq candidats ont répondu affirmativement. Seul, j'ai protesté énergiquement contre cette demande, bien que le succès de ma candidature fût bien compromis par ma protestation. Mais il m'était impossible d'accepter une pareille théorie, alors surtout qu'il n'y avait pas d'opposition conservatrice et que les six candidats étaient tous républicains.

Le congrès peut-il en effet imposer aux candidats républicains, l'obligation de retirer leur candidature, s'ils n'ont pas la majorité devant lui ?

Cette prétention est anti-républicaine, elle est contraire à toutes les traditions, elle détruirait le suffrage universel.

Le suffrage universel est une des conquêtes de la République de 1848 : il a permis à tout citoyen français de participer à la représentation nationale, et il a fallu une chambre conservatrice pour le mutiler et lui enlever l'élection du Sénat.

Est-ce que cette demande du congrès n'est pas la destruction complète du suffrage universel ? Est-ce qu'elle n'empêche pas tous les électeurs français, qui ne sont pas délégués, d'apprécier le mérite des divers candidats ? Voilà six candidats, ils sont tous républicains, ils ont tous leur programme et leur politique, et ce n'est plus le suffrage universel qui les juge, c'est un nouveau suffrage restreint qui décide souverainement sur le mérite de chacun ; le congrès aura le pouvoir d'éliminer cinq de ces candidats et il en enverra un seul devant le suffrage universel qui sera chargé d'enregistrer purement et simplement la décision du suffrage restreint.

Bien différentes sont les traditions et les principes républicains.

Tous les républicains ont le droit et le devoir de présenter leur candidature devant les électeurs s'ils se croient dignes de remplir un mandat électif. Mais la discipline républicaine exige, que lorsqu'on se trouve en présence d'un adversaire conservateur, les candidats républicains qui ont eu le moins de voix au premier tour, les donnent au second tour à celui d'entre eux qui a été le plus favorisé, le soutiennent de tous leurs efforts, et marchent tous ensemble au bon combat pour détruire l'ennemi !

Voilà les vrais principes démocratiques, tels d'ailleurs qu'ils sont toujours mis en pratique par les vrais républicains. C'est cette discipline qui a permis aux républicains en 1885 de ressaisir l'avantage, et de triompher au second tour de scrutin.

Je suppose en effet que dans l'arrondissement de Gourdon, l'année prochaine, un congrès se réunisse pour examiner le mérite des nombreux candidats républicains qui, dit-on, auraient l'in-

tention de se présenter aux élections législatives. Peut-on admettre un seul instant que ce congrès, si restreint, aura le droit exorbitant d'obliger deux ou trois candidats à s'abstenir. Que devient alors le suffrage universel ? il faut le supprimer, puisqu'il n'est plus qu'un enregistrement.

Cette désignation d'un candidat entraîne une conséquence encore plus grave, et elle a, en ce qui me concerne, causé le retrait de ma candidature.

Le congrès un peu ébranlé par mon raisonnement me répondait : « Tous les candidats républicains ont le droit de se présenter devant le suffrage universel, mais ils n'auront pas mon appui, ni celui de la ligue qui ne sera accordé qu'à notre élu. »

Cette réponse aurait dû soulever l'indignation de ceux qui sont véritablement républicains.

Comment ! la ligue est une ligue de combat ; elle a été fondée pour détruire l'opposition conservatrice, et lorsqu'il n'y a pas de candidat conservateur, la ligue accorderait tout son appui à un candidat républicain contre les autres candidats républicains !

Mais ceux qui repondaient ainsi ne faisaient même pas attention à une chose, c'est que la ligue comprend tous les républicains du canton ; les ligueurs se sont engagés moralement à ne soutenir que le candidat désigné par la ligue, de telle sorte que les autres candidats républicains sont assurés moralement qu'aucun républicain du canton ne votera pour eux et qu'ils ne peuvent bénéficier que de quelques voix réactionnaires non affiliées à la ligue.

C'est là la raison décisive qui m'a obligé, malgré ma résistance à la proposition du congrès, à retirer ma candidature. Je me présentais avec un programme républicain progressiste, et aucun républicain ne pouvait voter pour moi par suite de leur affiliation à la ligue. Je n'ai pas voulu être l'élu des réactionnaires, et j'ai dû me retirer.

Je donnerai ma voix à l'unique candidat républicain qui est M. Louis Brugalières, et si M. Louis Brugalières avait à soutenir une lutte contre un candidat réactionnaire, si ma voix ne lui suffisait pas, je ne lui refuserais pas mon aide.

Mais ne voit-on pas que lorsqu'il n'y a que des candidats républicains en présence, l'estampille du congrès ou de la ligue fait renaitre en faveur de l'un d'eux une candidature officielle bien plus terrible que celle que l'on a tant reprochée au régime impérial. Ce candidat favorisé aura d'abord l'appui des représentants, du gouvernement et de ses fonctionnaires, il aura surtout dans chaque commune un groupe d'hommes dévoués et il aura même tous les républicains qui moralement se sont engagés à voter pour l'élu du congrès ou de la ligue.

Aussi les candidats négligeront-ils le suffrage universel qui devient inutile et rechercheront-ils avant tout et par tous les moyens les faveurs de ce nouveau suffrage restreint.

La conclusion de tout ceci est la suivante : La ligue républicaine devient sans objet, lorsque l'opposition conservatrice n'existe plus, c'est-à-dire lorsqu'elle ne présente plus de candidats comme dans l'est de la France.

Lorsque plusieurs candidats républicains sont en présence, aucun d'entre eux ne doit recevoir au détriment des autres l'estampille du congrès ; le suffrage universel est seul chargé au premier

tour d'apprécier le mérite personnel des candidats et le mérite de leur programme.

Je livre ces réflexions à tous ceux qui, comme moi, sont jaloux de conserver les principes républicains dans toute leur intégrité, et je serais heureux si j'obtenais leur approbation.

HENRY DE VALON  
avocat,  
Conseiller municipal de Catus.

**Direction des postes et des télégraphes**

Le service des envois contre remboursement pour la France, la Corse et l'Algérie, autorisé par la loi du 20 juillet 1892, commencera de fonctionner le 1<sup>er</sup> octobre 1892.

Ces envois pourront contenir des objets de toute espèce admis à circuler par la poste à l'exception des lettres ou notes ayant le caractère de correspondance.

Les objets transmis devront être insérés dans des boîtes, sacs, étuis, enveloppes de toile ou de papier fort, etc., ficelés et cachetés. Les dimensions des paquets ne devront pas excéder 30 centimètres sur chacune de leurs faces et leur poids ne devra pas dépasser 500 grammes.

Ils seront passibles des taxes suivantes :  
1<sup>o</sup> Droit de recommandation, 25 centimes ;  
2<sup>o</sup> Affranchissement, 5 centimes par 50 grammes ou fraction de 50 grammes ;  
3<sup>o</sup> Droit d'assurance, 10 centimes par 500 fr. ou fraction de 500 francs.

Le maximum de la valeur remboursable est de 2,000 fr.

Le retour des sommes recouvrées est passible des droits fixés pour les recouvrements ordinaires. (Lois des 12 juillet 1880, 26 juin et 20 juillet 1892.)

**Les Dépôts des Notaires**

On sait qu'en vertu d'un décret rendu le 30 janvier 1890, les notaires ne peuvent plus conserver durant plus de six mois les sommes qu'ils détiennent à quelque titre que ce soit pour le compte de tiers.

Au delà de ce délai, ils doivent verser ces sommes à la caisse des dépôts et consignations.

Le nouveau régime a commencé à fonctionner le 31 juillet 1890 et la caisse des dépôts et consignations vient de faire connaître les résultats qu'il a donnés, en ce qui la concerne, du 31 juillet 1891 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1892.

Les comptes ouverts au 1<sup>er</sup> janvier 1892 s'élevaient au nombre de 3,801.

Les versements opérés par les notaires à la Caisse des dépôts, durant l'année 1891, se sont élevés à 107 millions, et les remboursements à 89 millions, ayant donné lieu ainsi à un mouvement de fonds près de 200 millions et à 15,890 opérations.

Le solde afférent à 1890 et 1891 s'élevait à la fin de 1891 à 59 millions 1/2, dont 21 millions 1/2 pour Paris et 38 millions pour les départements.

Désormais, la Caisse des dépôts et consignations publiera régulièrement le résultat de ce compte pour chaque année écoulée.

**Velee-Sport Cadurcien**

MM. les membres du V.-S. C. sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le samedi 1<sup>er</sup> octobre courant, à 8 h. 1/2 du soir, au siège de la société, (café Tivoli).

Ordre du jour :

- 1<sup>o</sup> Championnat du Lot de 1892.
- 2<sup>o</sup> Paiement des cotisations.
- 3<sup>o</sup> Questions diverses.

si... Ah ! lieber Gott ! che grois gue ça me vera du pien.

On apporta vin et ra'afia, avec des amandes et du fromage de Sassenage pour dessert.

Après quelques honnêtes rasades du pétillant Saint-André, Gargantua se sentit mieux et recommença de plus belle en se rabattant sur le fromage, qu'il avala à grosses goulées, et que l'hygiénique liqueur au suc de fruits servit à faire descendre.

— Ah ! fit enfin le maître mâche-dru avec un grognement de béatitude, et en se croisant les mains sur la bedaine, me voilà pien, *mein Gott*, che ne tésire rien de blus.

— Or ça, mon cher capitaine, dit Marcel, nous allons entrer en pays étranger, presque ennemi. Je dois vous recommander de ménager les habitants, et de ne pas trop les brusquer, comme vous l'avez fait quelquefois sur la route de Savoie jusqu'ici.

— Oh ! moi bas méchant, moi être dux gomme un bedit mudon.

— Hum ! pas trop.

— Quand ch'avre pien manché et pu à ma soif.

— Oui, mais à jeun, vous êtes tant soit peu brusque.

— Tame ! quand ch'avre faim, moi !

— Ce n'est pas une raison pour rosser les gens.

— Oh ! bresque rien, des bichenottes.

— Des pichenottes qui valent des torgniolles. C'est qu'en Savoie on vous ferait le procès bien vite.

— Et l'on y pend bel et bien, ajouta Gros-Mi-

chel.

Le rettre fit un mouvement sur sa chaise, au risque de troubler sa douce digestion.

— Gu'est ce que vous tites-là, Michel !

— Je dis que le duc, tout mielleux, cauteleux et intrigant qu'il est, n'a point l'humour endurant, et que sa justice est prompte et expéditive.

— Ah ! *der Teufel* !

— Si le cœur du Savoyard est couvert de montagne, a-t-on dit, aussi bien que son pays, s'il est bossu comme la Savoie est montagneuse, ses gibets hérissent également vaux et monte, avec d'expérimentés bourrels capables de bien le servir.

— Vos v'lez m'évrayer.

— Il préfère, dit-on, ce genre de martyro à tout autre. La pendaison est son jeu favori.

— Ah ! Michel, dit cette fois en larmoyant le pauvre Gargantua, vous voulez me faire de la beine !

— On pend sérieusement bien dans ce pays. Je me suis laissé conter à cet égard des histoires vraiment étonnantes.

— Mais che ne veux bas être bendu, moi, s'écria le rettre, en s'agitant sur son siège autant qu'un gros homme comme lui pouvait s'agiter.

— Ainsi, je vous conseille, capitaine...

— Ah ! *mein gott, lieber Gott* ! burquoï tonc on me parle duchurs d'èdre bendu ?... Gomme si on gonnassait mon bedit histoire de Brandebourg !

— Mais quelle est donc cette histoire, mon pauvre capitaine ? demanda Marcel.

— Hi ! hi ! hi ! fit pleurant tout de bon l'épais rettre qui parfois avait le vin tendre. Hi ! hi ! hi ! le bedit histoire de mon femme Gretchen.

— De votre femme !

— Oui, de mes malheurs de ménache avec ce *verdamnten Kerl*, ce Maltais tu tiaple.

— Un Maltais ! Qu'a-t-il fait ce gaillard !

— Et de la prophétie de la vieille *Hexe*... Ah ! la maudite sorcière.

— Une prophétie... une sorcière ! dit Gros-Michel, racontez-nous cela.

— La b'nédiction de la sorcière du *Teufelstein*. Ah ! *mein Gott* !

— Croyez-vous donc aux prophéties et aux sorcières, capitaine Gargantua, demanda Marcel.

— Dut le monde y groit, mon bedit ami.

— Voyons, répéta Marcel, contez-nous cela. Vous avez des peines, on se soulage en les contant à des amis.

— *Ia, ia*, des beines... des beines de mon bedit gœur, *mein Gott* ! dotes les fois que ch'y bense, ch'avre envie de bleurer... Hi ! hi ! y a burdant pien longtemps de ça... Ch'étais cheune et dendre gomme un agneau.

— Nous écoutons, capitaine.

— Oh ! le petit histoire n'èdre bas longue, mais pien triste... E'gutz ?

— Nous sommes tout oreilles.

— De puis six mois, ch'avais épousé mon femme Gretchen, une pi'n cholie b'ronne !... Elle avait les cheveux plons, mais d'un blond ardent...

— Un peu rouges peut-être, fit observer Gros-Michel !

— Ruches si vos vulez : la nuance n'y fait rien. Elle avait un beu de boirdrine, avec un dut bedit nez, mais si chentil !... Les bieds ils étaient blus crands, pien plus crands. Dans mon bays, tutes les femmes ont de peaux bieds, longs et larches. Ch'aimais Gretchen comme mon bain.

— Elle vous le rendait.

— Elle ne m'a rentu gu'un gup de boing ; mais avec deux autres che lui avre gassé la tête.

— Vous l'avez tué ?

— *Lieber Gott* ! che n'èdre bas méchant.

— Assomr une pauvre femme !

— Ché voyais pien que ch'avais la main un peu ture buigu'elle ne pouchait plus. Aussi che n'avre bas voulu en faire autant à l'autre.

— A quelle autre !

— Au Maltais. Il était venu dans le villache trois churs avant, et moi, pon Allemand — *ein lieber man* — che l'avais éperché. Il me tisait, le Maltais, gue le margraf le bursoivait inchustement et moi ch'aima la chustice. Il avait pesoin de se gacher. Mais le goguïn, che le trouvai empressant Gretchen, et Gretchen ne se dévendait bas.

— Et c'est pour cela que ?

— Gu'abès avoir si malheureusement corrigé mon femme, che bris le Maltais endre mes pras et l'ai porté à la Sprée, où che l'ai choté. Che ne l'ai chamsais revu.

— Et la prophétie.

— Ah ! voilà le blus derrible et le blus gruel !

(A suivre).

**Tribunal correctionnel de Cahors**

A l'audience de mardi, le tribunal correctionnel a prononcé les peines suivantes :

2 mois de prison à Bès Jean, maçon, âgé de 44 ans, et un mois de prison à Marie Bès, âgée de 20 ans, tous les deux domiciliés à Varsire. Ils avaient volé une certaine quantité de truffe au sieur Tréjet. Les deux condamnés bénéficient de la loi Bérenger. 6 jours de prison à Catherine Savi, épouse Delbreil, âgée de 57 ans, ménagère; 16 fr. d'amende à Charles Delbreil, son mari, âgé de 65 ans, propriétaire, et 16 fr. d'amende à Désiré Laparra, âgé de 50 ans, menuisier, tous deux demeurant à Praysac, pour vol de bois à différents propriétaires de cette commune.

8 jours de prison à Marianne Dutil, 43 ans, et 1 mois de la même peine à François Fabre, âgé de 26 ans, cultivateur, tous les deux de Montcuq. Ces deux accusés avaient volé une charrette, une charrette et divers autres objets au sieur Vilas, et un harnais au sieur Chatain.

15 jours de prison (loi Bérenger), pour vol de fruits, à Jean Ourcival, 30 ans, charpentier à Escamps.

1 mois de prison, pour vol de linge au préjudice des époux Vinel, à Jeanne Gras, épouse Poissonnier, laveuse à Cahors.

15 jours de prison pour mendicité et vagabondage, au sieur Valenchoo Charles, 55 ans, serrurier, sans domicile fixe.

1 mois de prison, pour abus de confiance, au préjudice du sieur Galibert, propriétaire à Saint-Laurent, à Antoine Larigue, 51 ans, métayer à Montcuq.

16 fr. d'amende à Louis Mongrelet, 29 ans, propriétaire à Lamadelaine, pour contravention à la police des chemins de fer.

20 fr. d'amende à un pêcheur de Cahors en fraude.

25 fr. d'amende à deux braconniers de Cénévrières.

60 fr. d'amende à Conte Jean, et 50 francs à Olivier Prosper, contrebandier d'allumettes.

100 fr. d'amende à Gorrigon, contrebandier de tabac.

Pour clore la séance, la nommée Anne Momméja veuve Pagès, se voit condamner à 50 fr. d'amende, pour colportage d'allumettes de fraude.

**La frairie de Regourd**

Les habitants de Regourd organisent, à l'occasion de leur fête votive, qui aura lieu dimanche 2 octobre, de grandes réjouissances destinées à en augmenter l'éclat et l'attrait.

Le samedi soir, la fête sera annoncée par une retraite aux flambeaux qui sera précédée d'une fanfare composée de 10 des meilleurs musiciens de Cahors.

Le dimanche, à 3 heures de l'après-midi, jeux divers :

- 1° Grandes courses de chevaux, prix 5 fr.
  - 2° Courses aux ânes attelés, prix 5 fr.
  - 3° Courses en sac, prix 2 fr.
  - 4° Jeu de la poêle, prix 2 fr.
- A quatre heures bal de jour.  
Le soir, à huit heures : illumination à gior-no. — Feux de bengale. — Grand bal de nuit.

**Montlauzun**

M. Bouvry, Antrope, propriétaire à Montlauzun, a des étables qui attirent en ce moment la curiosité des habitants de la région.

Le mobile de cette curiosité est un veau phénoméne, né le 29 juin dernier.

Cet animal possède 6 jambes très bien constituées, deux devant et quatre derrière. Ce phénomène vient parfaitement et grossit à merveille.

**Maxou**

Un incendie dont les causes sont restées inconnues a détruit totalement la maison et le mobilier du sieur Pierre Couderc, propriétaire à Maxou. Les pertes s'élèvent à environ 2,500 francs et sont couvertes par une assurance.

La gendarmerie de Catus a ouvert une enquête.

**St-Céré**

M<sup>lle</sup> Erchard, pourvue du brevet supérieur et du certificat d'aptitude à l'enseignement de l'anglais, est déléguée pendant l'année scolaire 1892-93, pour l'enseignement des lettres et de l'anglais à l'école primaire supérieure de St-Céré, en remplacement de M<sup>lle</sup> Fourmentéze, appelée à d'autres fonctions.

**Montbrun**

On annonce qu'un parricide vient d'être commis à Montbrun dans des circonstances horribles.

Un fils dénaturé aurait tenté de violer sa mère. Comme celle-ci résistait à ses ignobles entreprises, le monstre l'aurait tuée d'un coup de fusil.

**Montcuq**

La foire de lundi a été très importante. Bœufs ou vaches amenés, 550 paires, vendus de 400 à 800 fr. Bœufs gras, 35 fr. les 50 kilos; vaches, 30 fr. les 50 kilos.

65 veaux ont été vendus 0 fr. 60, 0 fr. 65 et 0 fr 70 le kilo.

Moutons ou brebis amenés, 540. Les moutons gras se sont vendus 0 fr. 55 le kilo.

35 porcs gras ont été livrés à 38 fr. les 50 kilos.

250 porcelets se sont vendus de 10 à 35 fr. suivant grosseur.

Oies, 450 paires, 143 fr. 50 la paire; canards 175 paires à 5 fr. 50 la paire; volailles, 345 paires à 0 fr. 50 le demi-kilo; lapins, 90 vendus à 0 fr.25 le demi-kilo; dindons, 140 paires vendus à 5 fr. 50 la paire.

Halle aux grains. — Blé, 100 hectolitres, vendus 47 fr. 50; maïs, 50 hectolitres, vendus à 10 fr. 50, avoine, 20 hectolitres, vendus 8 fr. 50.

**FAITS DIVERS**

**Assassinat de Maria Molles**

A FONTENAY-SOUS-BOIS

Nous trouvons dans les journaux de Paris, le récit d'un crime commis à Fontenay-sous-Bois, et dont la victime était bien connue à Cahors, où elle a une sœur.

Placée en service chez M. Plista, intendant de la comtesse de Mesnard, Maria Molles se faisait remarquer par une grande piété et un dévouement absolu pour ses maîtres, qui avaient d'ailleurs pour elle une véritable affection.

Voici quelques renseignements sur le crime :

Samedi, dans l'après-midi, M. et M<sup>me</sup> Plista, rentiers, demeurant 13, rue Saint-Vincent, dans une villa isolée, à Fontenay-sous-Bois, rentraient d'un voyage de quelques jours en Suisse. Ils avaient laissé leur propriété à la garde d'une domestique, à leur service depuis quinze ans, M<sup>lle</sup> Maria Molles, âgée de quarante-cinq ans.

M. Plista, en rentrant chez lui, constata avec surprise, que la grille était fermée à clef.

— Maria est sortie, dit-il à sa femme, tu ne lui as donc pas écrit l'heure de notre retour ?

Sur la réponse affirmative de M<sup>me</sup> Plista, son mari, qui entendait son chien Loulou hurler dans le jardin, sauta par-dessus la muraille.

M<sup>me</sup> Plista était allée chercher les voisins, qu'ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas vu Maria Molles depuis deux jours.

Le chien Loulou se trainait dans le jardin; la pauvre bête avait regu un coup de couteau; la porte extérieure de la villa était ouverte. A l'intérieur, personne. Les meubles étaient fracturés, les fauteuils éventrés. Tout le mobilier avait été mis au pillage.

M. Brunet, commissaire de police de Vincennes, qu'on avait couru prévenir, accourut avec le capitaine de gendarmerie. Ils découvraient bientôt, dans le poulailler, le cadavre de Maria Molles.

La pauvre fille avait été étranglée avec un tablier bleu qu'elle avait encore autour du cou. L'assassin l'avait traînée à travers le potager, après l'accomplissement du crime dans le poulailler, où on l'avait découverte.

Le corps était criblé de coups de couteau.

Après un premier examen, M. le docteur Rip a reconnu que la mort remontait à la nuit de jeudi à vendredi.

Une somme de mille francs, économies de Maria Molles a été dérobée dans un tiroir, ainsi que plusieurs bijoux et valeurs appartenant à M<sup>me</sup> Plista.

On ne doute plus à la sûreté que l'assassin de Maria Molles ne soit le neveu de M. Plista, Virgile Plista, ouvrier typographe. Virgile Plista est originaire de Reims. A l'âge de dix-huit ans, il s'engageait dans les chasseurs alpins, il en a aujourd'hui vingt.

Ayant été mis, au commencement de cette année, en congé de réforme, il vint tout de suite voir son oncle à Fontenay-sous-Bois, lui raconta qu'il avait un simple congé de convalescence et chercha à l'apitoyer sur son sort. M. Plista lui donna tout d'abord de l'argent; mais un jour vint où, fatigué de ses exigences, il lui défendit sa porte.

Le 11 septembre, vers le soir, il venait sonner à la porte de la villa, mais Maria Molles, en le reconnaissant, refusa de lui ouvrir. Le 22 septembre, il revenait, vers dix heures du matin et s'introduisait dans la maison en l'absence de la malheureuse bonne, qui avait commis l'imprudence de sortir sans fermer la porte du jardin. Il attendit le retour de celle-ci, caché dans quelque coin de l'habitation. On pense que le crime a été commis vers deux heures de l'après-midi, l'heure à laquelle Maria est rentrée. L'assassin, qui est grand et fort, il mesure 1 mètre 83, a eu facilement raison de sa victime qui était petite et maigre.

Après avoir pillé la villa, Virgile Plista quittait le pays vers quatre heures de l'après-midi et revenait à Paris, à l'hôtel du Midi.

Il quittait l'hôtel, le lendemain, vers onze heures du matin.

Virgile Plista, l'assassin de Maria Molles, vient d'être arrêté à Nantes. Il a fait des aveux complets.

La malheureuse victime de Virgile Plista est notre compatriote; elle est originaire de Goujonnac, canton de Cazals.

Sa sœur est depuis plus de vingt ans servante chez M. Tulle, horloger à Cahors.

**Une usine en 1900**

M. Albert Millaud, publie la fantaisie suivante qui est une sanglante critique de ce qui se passe à Carmaux.

Nous entrâmes, vers les dix heures du matin, dans l'usine de M. X..., l'un de nos principaux industriels.

Un silence complet : un calme admirable. On nous avait parlé de cent ouvriers travaillant du matin au soir, avec un ensemble complet. Aussi, dès que nous fûmes admis auprès du patron, nous empressâmes-nous de le féliciter sur cette merveilleuse discipline qui présidait à ses travaux.

Le patron nous répondit par un simple soupir dont nous restâmes étonnés, et sur notre demande il nous introduisit dans ses ateliers.

Il n'y avait personne; ce qui nous expliqua tout de suite le silence que nous avions tout d'abord admiré.

— Voici, nous dit le directeur de l'établissement, l'endroit où se tient le mécanicien; à côté est son chauffeur, qui ne le quitte jamais d'une semelle. Ce sont deux artisans des plus habiles, que je paie, le premier deux cent cinquante francs par mois, et l'autre cent quatre-vingts.

— Mais où sont-ils en ce moment ?

— L'un vient d'être nommé maire de son village et l'autre, qui ne le quitte pas d'une semelle, a naturellement été élu adjoint. En ce moment, ils vaquent à leurs fonctions municipales; je ne les verrai guère que samedi, vers quatre heures, quand ils viendront toucher leur salaire.

— Comment ! vous les payez et ils ne travaillent plus ?

— Ce sont des travailleurs honoraires, qui m'honorent en consentant à demeurer avec mes ouvriers, malgré leurs honorables mandats, et que je m'honore de combler d'honoraires qu'ils me font l'honneur de daigner recevoir toutes les semaines.

— Et dans les ateliers ?

— Ils sont vides également. Tous les ouvriers qui y travaillent, moyennant une rémunération variant entre quatre et six francs par jour, ont été élus, à leur tour, conseillers municipaux. Mon usine a eu cette chance d'être très considérée par le suffrage universel.

— Mais, pendant ce temps-là, elle ne marche pas, votre usine ?

— C'est vrai. Mais j'ai la consolation de savoir que, si mes affaires ne vont pas, celles du pays sont entre les mains d'artisans habiles. Ils ne travaillent plus pour moi qui les paie; mais ils travaillent pour l'Etat qui ne les paie pas.

Nous serrâmes la main à ce brave patron en nous disant : « En voilà un qui a pris son parti tout de suite. Les autres y viendront. » — Amen.

Albert MILLAUD.

**Dernières nouvelles**

**Mort du général Hanrion**

Nous avons déjà annoncé la mort du général Hanrion, ancien commandant du 17<sup>e</sup> corps à Toulouse, et du 10<sup>e</sup> à Rennes. Il avait pris sa retraite et s'était retiré à Nancy, où il s'était acquis l'estime et l'affection de tous. Cette nouvelle a causé dans le corps d'armée une pénible impression.

Le général avait soixante-huit ans. Il était d'origine lorraine, bien qu'il fût né à Perpignan. Il sortit de St-Cyr en 1844, fit les campagnes d'Algérie, de Crimée, et, en 1858, à trente-quatre ans, il fut nommé chef de bataillon. C'était le plus jeune des commandants de l'armée. Il fit la campagne d'Italie, fut promu lieutenant-colonel en 1866, général de brigade en 1875, général de division en 1881, commandant la division de Nancy.

Au moment où la guerre de 1870 éclata, il commandait le 26<sup>e</sup> régiment d'infanterie.

Le corps du maréchal Canrobert, dont il faisait partie, prit une grande part aux batailles de Rezonville et de Saint-Privat. Dans cette dernière journée, il forma l'extrême droite de l'armée française, et il défendit héroïquement les hauteurs de Saint-Privat contre les attaques furieuses de l'armée allemande, qui avait dirigé sur cette position son principal effort.

Dans les deux journées des 16 et 18 août, le 26<sup>e</sup> perdit plus de 900 hommes. Le colonel Hanrion, la main droite brisée par une balle, ne pouvant plus tenir son épée, fut transporté dans l'église de Saint-Privat transformée en ambulance. Les obus pleuvaient sur le village en flammes; et la toiture de l'église, à demi consumée, menaçait de s'écrouler sur les blessés, quand l'ennemi, maître enfin du terrain, le fit enlever et transporter en arrière.

**La grève de Carmaux**

L'agence Dalziel a reçu de son correspondant la dépêche suivante :

Carmaux, 26 septembre.

« J'ai voulu savoir s'il était exact que, comme on le dit ici, la Compagnie de Carmaux soit opposée à toute espèce d'arbitrage. D'après les renseignements que j'ai pu me procurer auprès du personnel de la Compagnie, celle-ci ne se refuserait nullement à un débat contradictoire avec les ouvriers, voire même à un arbitrage sur toute autre question que celle du renvoi de M. Calvignac, comme elle l'a fait il y a trois mois.

» A cette époque, il s'agissait d'un différend économique, et bien que par voie d'arbitres il ait été résolu d'une façon fort onéreuse pour la Compagnie, celle-ci s'est cependant conformée aux décisions prises; mais on ajoute que c'est d'après le règlement même de cet arbitrage, accepté par les deux parties, que M. Calvignac a été licencié.

» La Compagnie ne pense donc pas qu'il y ait lieu pour elle de rouvrir le débat et de soumettre à un arbitrage son droit de renvoyer un ouvrier, car, dit-on à la Compagnie, nous avons renvoyé M. Calvignac en tant que mauvais ouvrier, ayant eu quarante-huit jours d'absence contre dix-sept de présence, tandis que les ouvriers soutiennent qu'il a été renvoyé en tant que maire. La question étant ainsi posée, un arbitrage n'aurait pas de raison d'être. »

Carmaux, 27 septembre.

L'affaire du mineur Gayrard est instruite par le juge de paix de Carmaux. Le mineur Raymond, appelé hier soir, a nié énergiquement les faits qui lui sont reprochés et la confrontation n'a pas produit de résultat. L'enquête continue.

Un boulanger nommé J... a informé hier la chambre syndicale qu'il était obligé de fermer sa boulangerie, faute de ressources.

Le Comité de la grève a été informé que le baron Reille avait eu, hier, une entrevue avec M. Viette.

**THÉÂTRE DE CAHORS**

Aujourd'hui 29 septembre à 8 h. 1/2 du soir, aura lieu une représentation donnée sous la direction de M. Martial.

**La Dent de Sagesse**

Comédie en 1 acte.

**LES DIABLES ROSES**

Comédie-vaudeville en 5 actes mêlé de chants, de MM. Eugène Grangé et Lambert Thiboust.

**AVIS**

Nous sommes priés d'informer nos lecteurs que M. Audouard, chirurgien dentiste à Brive, pour accéder aux désirs de plusieurs personnes, se rendra à Cahors (exceptionnellement), le premier mercredi du mois d'octobre au lieu du quatrième et y séjournera deux jours — le 5 et le 6. Hôtel du Palais National.

Cette date est heureusement choisie, car tout en pouvant donner satisfaction à la nombreuse clientèle que M. Audouard possède dans notre ville, elle coïncide avec la rentrée des classes et lui permettra par conséquent de voir tous les élèves du lycée Gambetta, dont il est depuis longtemps le dentiste fort apprécié.

**DERNIÈRE LOCALE**

**Crue du Lot**

A la suite d'un grand orage qui eut lieu hier dans le bassin de la Truyère, le Lot a subi une crue qui atteindra à Cahors (Coty), d'après les dépêches reçues ce matin, la cote 3 mètres au-dessus de l'étiage.

Sur divers barrages, les ouvriers occupés à des réparations ont été surpris par la crue et ont eu à peine le temps de se sauver, abandonnant leurs outils au flot impétueux. On ne signale pas d'accident.

Au moment où nous mettons sous presse, le Lot charrie des épaves innombrables : arbres, fagots, planches, etc., c'est un vrai désastre pour les riverains.

**BULLETIN FINANCIER**

du 28 septembre 1892

Le marché est aujourd'hui un peu nerveux. Certaines valeurs sont fermes, d'autres au contraire sont lourdes. Cela tient évidemment à ce que les contre-parties font défaut. Nos rentes ont momentanément faibles reprennent un peu en clôture, mais au-dessous des cours d'hier.

A Londres, l'argent s'est monté un peu plus ressemé qu'hier.

Le 3 0/0 après 99.75, finit à 99.80.

La lourdeur que nous signalons d'autre part ne se fait pas sentir sur nos grands établissements de crédit. Le Foncier est à 1127.50. La Banque de Paris finit à 671.25 et le Crédi Lyonnais à 788.25.

Le Suez est toujours peu brillant. Ce sont les fonds étrangers qui ont eu à souffrir de la faiblesse du marché. L'Italien fait bonne contenance à 93.42 1/2, et on voit que les réalisations sont aisément supportées. L'Extérieure recule à 64 7/8. Le 4 0/0 Turc après 22.36, finit à 22.25.

En Banque, les valeurs de mines sont très bien tenues.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages aux stations thermales, hivernales et balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

La Compagnie d'Orléans, d'accord avec celle du Midi, vient d'adopter de nouvelles mesures en vue de faciliter les voyages aux Pyrénées et sur les bords du Golfe de Gascogne.

1° La durée de validité des billets d'aller et retour, individuels, de toutes classes, réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes, sur les prix du Tarif général, vient d'être portée de 10 à 15 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

En outre, la durée de chaque des deux périodes de prolongation qui sont accordées aux voyageurs moyennant le paiement, pour chacune d'elles, de 10 0/0 de la valeur du billet, est portée de 5 à 10 jours.

2° Les billets d'aller et retour de famille à prix réduits, de 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> classes, dont la durée de validité est de 33 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée, devaient anciennement comprendre au moins trois personnes.

Or, une réduction de 20 0/0 sur les prix du tarif général est accordée, actuellement, aux familles de deux personnes ayant à parcourir une distance d'au moins 500 kilomètres, aller et retour compris.

Ces divers billets sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande en soit faite au moins 4 jours à l'avance, pour les stations ci-après :

Alet, Arcachon, Argeles-Gazost, Az-les-Thermes, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Banyuls-sur-Mer, Barritz, Cambouville, Capvern, Cère (Amélie-les-Bains, La Prese, etc.), Conza-Montaz-I, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Lamou-lès-Bains, Laruns-Eaux-Bonnes, Oloron-Sainte-Marie, Pierrefite-Nestales (Cauterets), Pau, Prades (Le Vernet et Molitg), St-Flour (Chaudesaigues), St-Giron, St-Jean-de-Luz, Salles-de-Béarn, Salles-du-Salat et Ussat-les-Bains.

A cette nomenclature il convient d'ajouter la station de Boulogne-Pertuis pour laquelle, jusqu'à présent, ces billets n'étaient pas délivrés.

Bibliographie

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT ET C<sup>ie</sup>  
56, RUE JACOB, A PARIS

LA

MODE ILLUSTRÉE

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de Mme EMMELINE RAYMOND

La Mode illustrée, tout en restant ce qu'elle a été jusqu'ici avec tant de succès, c'est-à-dire le journal par excellence des travaux utiles et des tableaux d'agrément, fait actuellement paraître, avec chaque numéro, sans augmentation de prix, un supplément consacré à des romans illustrés, choisis de façon à intéresser tous les membres de la famille; les 52 numéros qu'elle publie chaque année contiennent plus de 2,000 dessins de toutes sortes : dessins de modes, de tapisserie, de crochet, de broderie, plus 24 feuilles contenant les patrons en grandeur naturelle de tous les objets constituant la toilette, depuis le linge jusqu'aux robes, manteaux, vêtements d'enfants, etc.

Le public n'est pas contraint à s'abonner pour l'année entière; il peut s'abonner à l'essai pour trois mois.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi en-

ver des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

Prix pour les départements : 1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50; 6 mois, 7 fr.; 12 mois, 14 fr. — 4<sup>e</sup> édition, avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr.; 6 mois, 13 fr. 50; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également, soit aux bureaux de poste, soit aux libraires des départements.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE POPULAIRE

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

CAMILLE FLAMMARION

PHYSIQUE POPULAIRE

Par Emile DESBEAUX

Lauréat de l'Institut.

La Physique étudie les forces de la Nature et l'utilisation de ces forces.

Les découvertes extraordinaires, faites en ces derniers temps, reposent sur les appropriations nouvelles de ces forces.

Les progrès de la science physique sont devenus tout à coup si rapides, les phénomènes physiques sont apparus avec une fécondité si prodigieuse, qu'un livre nouveau — qui relate ces progrès, qui explique ces phénomènes — est devenu indispensable.

La Physique populaire, de M. Emile Desbeaux vient répondre à ce besoin, vient satisfaire à l'ardente curiosité des esprits modernes qui aspirent à pénétrer les mystères dont nous sommes enveloppés, et à parvenir à la connaissance intime et complète de la vie des choses.

La Physique populaire est le quatrième volume de la Bibliothèque fondée par Camille Flammarion dans le but d'exposer, sous une forme accessible à tous, l'ensemble des connaissances humaines.

Cet ouvrage, magnifiquement illustré, mettra sous les yeux des lecteurs toutes les découvertes nouvelles de la science et de l'industrie, les diverses applications de l'Energie, le Phonographe, le Téléphone, le Téléphonographe, le Téléphote, ainsi que les manifestations si variées des forces de la nature, l'Energie électrique, l'Energie lumineuse, l'Energie calorifique, merveilleux phénomènes qui s'accomplissent chaque jour autour de nous et constituent, en somme, la vie de la terre et le cadre de la vie humaine.

Les précédents ouvrages de M. Emile Desbeaux, couronnés à deux reprises par l'Académie française, adoptés par le Ministère de l'Instruction publique pour les bibliothèques scolaires et populaires, traduits en plusieurs langues, sont un sûr garant du succès auquel est destiné la Physique populaire.

La Physique populaire est publiée en 100 livraisons à 10 centimes et en 20 séries à 50 centimes, format grand in-8° Jésus.

Il paraît deux livraisons par semaine. — On peut souscrire à l'ouvrage complet, reçu franco en séries, à leur apparition, contre un mandat de dix francs adressé aux éditeurs :

C. MARPON ET FLAMMARION, 26, rue Racine, PARIS.

COMPAGNIE LIEBIG  
VERITABLE EXTRAIT DE VIANDE LIEBIG



Indispensable dans toute bonne cuisine pour préparer à tout instant de bons potages, sauces, légumes et toutes sortes de mets.

Cet Extrait se conserve indéfiniment

Se méfier des imitations

Exiger la signature LIEBIG en rouge bien sur l'étiquette de chaque pot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

SERVICE D'ÉTÉ (1<sup>er</sup> juillet 1892)

De Paris à Toulouse

	17	5	21	35	1125
	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS
PARIS.....	départ. 3 <sup>h</sup> » s.	9 <sup>h</sup> m.	8 <sup>h</sup> » s.	11 35	—
BRIVE.....	arrivée. 6 38	6 21	5 21	12 42	7 <sup>h</sup> 5 soir
	départ. 6 50	6 46	5 26	1 10	8 3
SOULLAC.....	arrivée. 7 48	7 27	6 7	2 8	8 11
	départ. 7 53	7 30	6 10	2 14	8 18
CAZOULÈS....	arrivée. 8 »	—	—	2 21	8 21
	départ. 8 2	—	—	2 22	8 21
Lamothe-Fénélon.....	8 15	—	—	2 35	8 34
Nozac.....	8 25	—	—	2 45	8 44
GOURDON.....	8 39	8 »	6 38	3 »	8 58
Saint-Clair.....	8 49	—	—	3 10	9 8
Dégagnac.....	9 1	—	—	3 22	9 20
Thédirac-Peyrilles.....	9 12	—	—	3 33	9 31
Saint-Denis-Catus.....	9 23	—	—	3 45	9 43
Espère.....	9 32	—	—	3 54	9 52
CAHORS.....	arrivée. 9 43	8 41	7 19	4 5	10 3
	départ. 9 58	8 47	7 24	4 20	7 30
Sept-Ponts.....	10 8	—	—	4 31	7 42
Cieurac.....	10 22	—	—	4 47	8 »
Lalbenque.....	10 29	—	—	4 56	8 9
Caussade.....	11 2	9 31	8 6	5 31	8 45
MONTAUBAN..	arrivée. 11 37	9 58	8 32	6 11	9 28
	départ. 12 2	10 23	8 40	6 25	—
TOULOUSE....	arrivée. 1 32 s.	11 10 s.	9 29	7 55	—

De Toulouse à Paris

	16	1140	26	1126	1136	40
	EXPRESS 1 <sup>re</sup> classe	OMNIBUS	EXPRESS 1 <sup>re</sup> , 2 <sup>e</sup> , 3 <sup>e</sup> classes	OMNIBUS	OMNIBUS	OMNIBUS
TOULOUSE.....	départ. 2 <sup>h</sup> 25	—	6 <sup>h</sup> »	—	9 <sup>h</sup> 25	6 <sup>h</sup> 6
MONTAUBAN..	arrivée. 3 14	—	7 15	—	10 36	7 13
	départ. 3 24	4 15	7 30	—	10 50	7 30
Caussade.....	3 49	4 56	7 58	—	11 31	8 11
Lalbenque.....	—	5 38	—	—	12 13	8 54
Sept-Ponts.....	—	5 46	—	—	12 21	9 2
CAHORS.....	arrivée. 4 32	6 6	8 46	—	12 33	9 14
	départ. 4 38	6 30	8 54	—	12 41	9 22
Espère.....	—	6 45	—	6 5	—	9 30
Saint-Denis-Catus.....	—	6 59	—	6 20	—	9 44
Thédirac-Peyrilles.....	—	6 59	—	6 33	—	9 57
Dégagnac.....	—	7 14	—	6 48	—	10 11
Saint-Clair.....	—	7 23	—	6 57	—	10 20
GOURDON.....	5 23	7 49	9 43	7 6	—	10 29
Nozac.....	—	7 58	—	7 23	—	10 43
Lamothe-Fénélon.....	—	8 7	—	7 32	—	10 52
CAZOULÈS....	arrivée. —	8 16	—	7 42	—	11 1
	départ. —	8 18	—	7 52	—	11 10
SOULLAC.....	arrivée. 5 47	8 25	10 7	8 2	—	11 12
	départ. 5 50	8 31	10 11	8 9	—	11 19
BRIVE.....	arrivée. 6 32	9 37 s.	10 55	9 17 m.	—	11 25
	départ. 7 »	—	11 5	—	—	12 27
PARIS.....	arrivée. 4 37 m.	—	10 24 m.	—	—	12 49 s.

De CAHORS à LIBOS

	Omnibus	Poste	Omnibus
CAHORS. — D.	6 <sup>h</sup> 40	12 <sup>h</sup> 50	6 <sup>h</sup> 13
Mercuès.....	6 54	1 4	6 27
Arrêt Douelle	6 58	1 4	6 31
Parnac.....	7 5	1 15	6 38
Luzech.....	7 14	1 22	6 45
Castelfranc.....	7 24	1 35	6 57
Arrêt Praysac	7 27	—	7 »
Puy-Evêque.....	7 36	1 46	7 8
Duravel.....	7 43	1 54	7 15
Sotrac-Touzac	7 51	2 3	7 23
Fumel.....	8 »	2 13	7 32
LIBOS. — A.	8 6	2 19	7 38
BORDEAUX..	8 51	3 11 m.	4 45
PARIS. — Ar.	11 38	4 28 s.	10 24

De LIBOS à CAHORS

	Poste	Omnibus	Omnibus
PARIS. — D.	7 40	11 <sup>h</sup> 30	7 <sup>h</sup> 40
Expres.	—	—	—
BORDEAUX..	—	6 10	3 34
LIBOS. — D.	8 29	3 30	9 5
Fumel.....	8 53	3 57	9 11
Sotrac-Touzac	8 43	3 49	9 21
Duravel.....	8 52	3 58	9 38
Puy-Evêque.....	8 59	4 7	9 35
Arrêt Praysac	9 6	—	9 42
Castelfranc.....	9 11	4 23	9 48
Luzech.....	9 22	4 36	9 58
Parnac.....	9 31	4 46	10 6
Arrêt Douelle	9 35	—	10 11
Mercuès.....	9 41	4 57	10 16
CAHORS. — A.	9 53	5 15	10 32

De CAHORS à CAPDENAC

	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — D.	7 <sup>h</sup> 45	11 <sup>h</sup> 40	5 <sup>h</sup> 23
Cabessut, halte	7 54	11 51	5 32
Arcambal.....	8 4	12 5	5 42
Vers.....	8 12	12 17	5 50
Saint-Géry.....	8 20	12 29	5 57
Conduché.....	8 32	12 47	6 9
St-Cirq, halte	8 38	12 56	6 15
St-Martin-Lab.	8 48	1 10	6 24
Calvignac, hal.	8 55	1 19	6 31
Cajarc.....	9 8	1 40	6 44
Monbrun, hal.	9 18	1 54	6 54
Toirac.....	9 27	2 7	7 3
Lamadelleine..	9 39	2 23	7 15
CAPDENAC. A.	9 51	2 40	7 27

De CAPDENAC à CAHORS

	[Omnibus]	Omnibus	[Omnibus]
CAPDENAC. D.	7 47	11 <sup>h</sup> 30	5 <sup>h</sup> 23
Lamadelleine..	7 59	11 51	5 34
Toirac.....	8 10	12 9	5 46
Monbrun, hal.	8 18	12 21	5 54
Cajarc.....	8 30	12 30	6 5
Calvignac, hal.	8 40	12 43	6 15
St-Martin-Lab.	8 49	1 8	6 25
St-Cirq, halte	8 57	1 19	6 33
Conduché.....	9 5	1 28	6 39
Saint-Géry.....	9 18	1 51	6 53
Vers.....	9 23	1 59	6 58
Arcambal.....	9 31	2 11	7 6
Cabessut, halte.	9 41	2 25	7 16
CAHORS. — A.	9 49	2 34	7 24

SERVICE des FOURRAGES

AVIS AU PUBLIC

Le 15 octobre 1892, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé à la mairie de Cahors, à l'adjudication publique des fournitures de fourrages à exécuter par voie d'entreprise, du 1<sup>er</sup> décembre 1892 au 31 octobre 1893, dans la place de Cahors.

Le public sera admis à prendre connaissance du cahier des charges du 12 septembre 1892, dans les bureaux du Sous-Intendant militaire, chargé du service des subsistances militaires, et à la préfecture du Lot.

Il n'y aura pas de séance préparatoire.

Les personnes qui voudront prendre part à l'adjudication, devront

mettre à l'appui de leur soumission :

1° Une pièce constatant leur qualité de français;

2° Un certificat du maire de leur commune, constatant le lieu de leur domicile et témoignant de leur moralité.

Si le soumissionnaire n'est pas domicilié dans le département, la légalisation de la signature du maire certificateur est exigée;

3° Un certificat du dépôt de garantie exigée pour être admis à soumissionner (10 francs par cheval de l'effectif de base), soit 500 francs en chiffres ronds.

Les soumissions seront établies sur papier timbré, d'après une formule que délivrera le Sous-Intendant militaire.

Cahors, le 24 septembre 1892.

Le Sous-Intendant militaire, LESUEUR.

ON DEMANDE

pour une Société de rentes Viagères, des AGENTS GÉNÉRAUX dans chaque arrondissement. Appointements fixes et remises sur affaires. Références et solvabilité exigées. Ecrire au Directeur de la Société de Prévoyance, Boîte 379, Paris.

A LOUER un Appartement composé de cinq pièces, rue de la Liberté, N° 8, au deuxième étage. — S'adresser à la Pâtisserie Guilloire.

A LOUER UN APPARTEMENT AU 1<sup>er</sup> ÉTAGE Maison LUTZY, aux Hortes

L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes de reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 125 CARTES COLORIÉES

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires d'un spécimen gratis à FAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

A LOUER Joli jardin avec petite maison Faubourg Cabessut S'adresser à M. MOUSSET, ancien notaire, ou à M. LACOSSE, avoué.